

Alain Pasquier  
7, rue des Tamaris - 77700  
Coupvray

**Réalignement rue des Tamaris**  
Enquête publique de janvier 2018  
Remarques et observations

**1 – sur la forme :**

- Contrairement a ce qui a été dit et écrit le commissaire enquêteur n'est pas nommé par le Maire mais par le Président du tribunal administratif.
- Pourquoi une permanence du commissaire enquêteur n'a pas été organisée en semaine (pour les gens qui travaillent) ?
- Pourquoi une permanence le premier jour de l'enquête alors que personne n'a pu en prendre connaissance ?
- Certains documents ont été mis en ligne avec des formats modifiables, ce qui est une pratique lourde de conséquence en cas de litige.
- Pourquoi le nom du commissaire enquêteur n'est mentionné nulle part ?
- Des renseignements confidentiels (état parcellaire) ont été divulgués et mis à disposition sur internet, ce qui est contraire aux recommandations de la CNIL et passible de poursuite.

**2 - Sur le fond :**

- Dans la notice, il manque le rappel de la procédure et la mention des textes qui s'y rattachent,
- Selon les textes en vigueur le dossier devrait comporter au minimum :
  - un plan de situation car tout le monde n'habite pas rue des Tamaris,
  - Le montant de l'opération (acquisitions et travaux),
- Quel est le projet de voirie qui se rattache à ces expropriations ? (en dehors de la régularisation de l'occupation illégale du domaine privé).
- Quelles sont les mesures prises pour assurer la coordination avec les futurs travaux d'assainissement engagés par VEA ?
- Pourquoi pas d'acquisitions au carrefour avec la rue St Denis afin d'arranger le goulot d'étranglement et s'affranchir du mur de soutènement qui menace de s'effondrer ?

### **3 – Proposition :**

Le carrefour de la rue des Tamaris avec la rue St Denis n'est pas aménageable tant en plan qu'en altimétrie, une solution pourrait résider en la mise en impasse et en créant une raquette de retournement sur l'assiette du centre médical par remblai, (ce qui sécuriserait les problèmes du mur) afin d'autoriser le ½ tour du camion poubelle et des services incendie. On conserverait toutefois un accès piétons.

#### La circulation s'effectuerait donc comme suit :

- Mise à double sens de l'origine de la rue (circulation riveraine uniquement),
- Accès depuis centre ville via la rue de Montry et la ruelle Foiraude aménagée,
- Accès depuis Esbly via le giratoire Market et les infrastructures des nouvelles ZAC prévues,
- Les sorties s'effectuant comme à l'heure actuelle.

Ceci est le seul moyen d'avoir une rue digne de ce nom et facilement requalifiable.